

Ter'O – Réseau d'Education à l'Environnement et au Développement Durable des Vosges

Règlement intérieur

1. Comment fonctionne le réseau ?

- Les groupes d'échanges et de travail :

Les groupes sont des commissions de travail, de réflexion et de co-construction autour d'un projet.

- La création d'un groupe se fait autour d'une thématique ou d'un projet précis.
- Le groupe peut être ponctuel (temps de réalisation d'un projet) ou plus durable.
- Tout membre de Ter'O peut en faire partie et se retirer quand il le désire.
- Les groupes sont animés par un pilote fixe, soutenu par un ou des copilotes, issus de différentes structures.
- Un référent est désigné parmi les membres du groupe pour le représenter au sein du GAC.
- Il se réunit sur proposition des pilotes en fonction de l'actualité ou des disponibilités de chacun.
- L'actualité et les travaux du groupe sont présentés lors des différentes plénières qui jalonnent la vie du réseau.
- Chaque groupe établit une feuille de route, ainsi qu'un bilan annuel.
- Les comptes-rendus des réunions des groupes sont transmis au GAC, via la boîte mail de Ter'O (tero@vosges.fr).

- Le Groupe d'Animation et de Coordination (GAC) :

Ce groupe est l'organe décisionnel du réseau.

- Il est composé des référents de chaque groupe d'échanges et de travail, ainsi que des membres volontaires issus de Ter'O.
- Il se réunit au moins 3 fois par an.
- L'invitation et la logistique sont assurés par le Conseil départemental des Vosges.
- Il fait émerger de nouveaux groupes d'échanges et de travail.
- La création et l'arrêt d'un groupe se font sur décision du GAC à partir d'une proposition d'un membre du réseau.
- Le GAC valide les feuilles de route des groupes d'échanges et de travail.
- Le GAC étudie les notes d'intérêt de nouveaux candidats, et les auditionne.
- Il étudie les sollicitations extérieures.
- Il met à jour les outils de communication de Ter'O.
- Il prévoit l'ordre du jour des plénières et rencontres du réseau et les prépare.
- Il assure l'animation des plénières et rencontres, et la rédaction des comptes rendus.
- Le GAC est chargé de la mise à jour du règlement intérieur et de la charte.

- Les réunions collectives

Les membres du réseau se réunissent plusieurs fois par an, en fonction de l'actualité. Deux types de réunions ont lieu : les Rencontres Ter'O et la plénière stratégique.

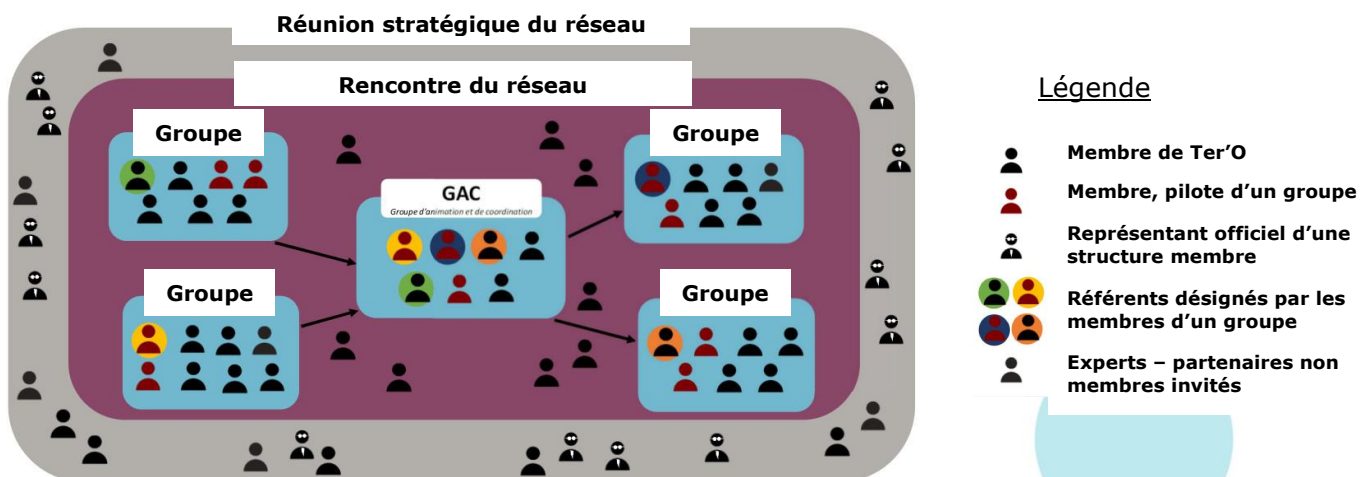
- Les Rencontres Ter'O :

- Composée de tous les membres, représentés par leurs représentants désignés dans le bulletin d'inscription.
- Se réunit 2 fois par an.
- Espace de mise en commun des travaux des groupes d'échanges et de travail.
- Présentation des nouveaux membres intégrés au réseau Ter'O.
- En cas de non-respect de la charte et du règlement intérieur, possibilité d'exclusion.
- Découverte des structures des membres, d'outils pédagogiques, retours d'expériences.

- La plénière stratégique :

- Elle est composée de tous les membres, représentés par leurs représentants officiels, désignés dans le bulletin d'inscription.
- Elle se réunit 1 fois par an.
- Peuvent être invités des partenaires non membres du réseau, en fonction de l'ordre du jour.
- Sur proposition du GAC, elle est informée des modifications de la charte et du règlement intérieur.
- Elle propose un espace de concertation qui définit la stratégie annuelle et le programme du réseau.
- Le GAC lui présente le bilan annuel.
- Elle donne mandat au GAC pour mettre en œuvre la stratégie et le programme annuel.

2. Le fonctionnement du réseau schématisé



3. Comment faire partie de Ter'O ?

Tout organisme ayant une activité liée à l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) dans le département des Vosges peut intégrer Ter'O.

Pour présenter sa candidature, le candidat doit, avant tout, prendre connaissance de la charte et du règlement intérieur du réseau.

La procédure d'intégration des candidats se déroule comme suit :

- Envoi d'une note d'intention par le candidat à Ter'O ;
- Analyse de la note par le GAC, afin d'en juger de la pertinence ;
- Rencontre entre le GAC et le candidat (visio possible) pour lui permettre d'argumenter sur ses motivations à intégrer le réseau ;
- Appel aux membres, via un formulaire en ligne, pour permettre à chacun de donner son avis sur la pertinence d'intégrer ou non le candidat (avec à l'appui un compte rendu des échanges et la note d'intérêt) ;
- Selon les retours, validation ou non par le GAC de l'intégration du candidat, en toute neutralité ;
- Présentation et intégration officielle du nouveau membre lors de la rencontre Ter'O suivante (sous une forme au choix du membre, concrète et ludique, en lien avec l'EEDD, permettant à l'assemblée de comprendre ce que le membre fait et comment il le fait).

L'entrée court pour une durée de 3 ans.

4. **Comment renouveler sa participation ?**

Le renouvellement a lieu tous les 3 ans (années civiles).

Un courrier officiel, accompagné d'un bulletin de renouvellement, sont adressés au membre, lors de sa dernière année de participation.

La structure peut décider de renouveler sa participation en adressant un courrier signé d'un représentant officiel, à tout moment.

5. **Comment quitter le réseau ?**

Tout membre peut librement quitter Ter'O :

- en ne renouvelant pas son engagement, lors de la campagne de renouvellement ;
- à tout moment, en adressant un courrier signé par l'organe décisionnel de la structure, au GAC.

Les cas éventuels de non respect de la charte ou du règlement intérieur sont examinés en rencontre.

6. **Signature des documents issus du réseau**

Le réseau n'ayant pas d'existence juridique propre, les courriers peuvent être signés par le représentant du Conseil Départemental, légitime par rapport au territoire et aux publics concernés par le réseau, avec co-signature éventuelle de représentant d'autres structures du réseau, en fonction du sujet traité dans le courrier.

Cachet de la structure et signature,

